

# COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

12 décembre 2024



Préparé pour :



## TABLE DES MATIÈRES

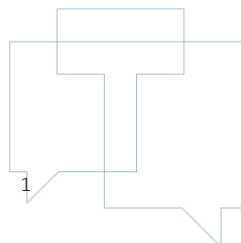
1	Célébration des 20 ans du comité.....	2
2	Accueil des membres .....	2
3	Adoption de l'ordre du jour.....	2
4	Validation du dernier compte rendu.....	2
5	Publication dans le journal Le Contact .....	2
6	Actions de suivi.....	3
6.1	Plan imprimé du site.....	3
6.2	Données du bilan GES .....	3
7	Travaux usines de GNR et de biométhanisation.....	4
8	Présentation d'Énergir.....	5
9	Fonds de valorisation agricole.....	5
10	Bilan de l'année écoulée .....	7
10.1	Contribution au fonds de fermeture .....	7
10.2	Contrôle des goélands.....	9
10.3	Bilan annuel des plaintes.....	10
10.4	Bilan des travaux .....	11
11	Divers et prochaines rencontres .....	12

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



## 1 CÉLÉBRATION DES 20 ANS DU COMITÉ

Afin de célébrer les 20 ans du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie, des membres, anciens et actuels, se sont réunis avant la rencontre pour échanger sur les moments marquants et les accomplissements des dernières années. Un repas a été servi et M. Marc André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Sainte-Sophie, ainsi que M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques pour le Canada, ont également pris le temps de remercier les membres pour leur contribution et leur rigueur pendant toutes ces années.

## 2 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Desnoyers souhaite la bienvenue aux membres à cette dernière rencontre du Comité de vigilance en 2024. Un tour de table est effectué pour présenter les intervenants.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

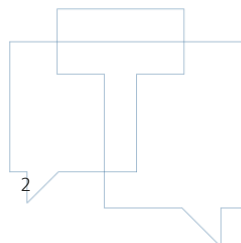
## 4 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre.

Le compte rendu est validé par les membres.

## 5 PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que, conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.



## 6 ACTIONS DE SUIVI

### 6.1 PLAN IMPRIMÉ DU SITE

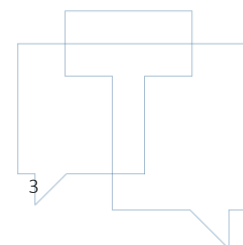
À la suite d'une demande du Comité d'avoir un plan imprimé du site, M. Desnoyers annonce qu'il en a imprimé pour tous les membres. Il propose de le mettre à jour tous les ans.

### 6.2 DONNÉES DU BILAN GES

M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, explique que, lors de la dernière rencontre, son collègue avait mentionné que certains endroits près de la torchère pouvaient être plus à risque de dépassements au niveau du biogaz. Toutefois, il clarifie qu'il n'y avait aucun dépassement pendant l'année. Pour remettre en contexte, ils identifient les endroits qui pourraient potentiellement émaner des biogaz, mais aucun dépassement n'a été observé pour l'année à cet endroit.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que le site dégage du méthane?	M. Camara explique qu'il y a des émanations sur un site d'enfouissement, mais qu'elles doivent être inférieures à 500 ppm, d'où les tournées périodiques d'échantillonnage à cet effet. Il précise que selon le rapport présenté à la dernière rencontre, il y avait un sous-entendu qu'il pourrait y avoir des dépassements au niveau de la torchère, mais toutes les installations sont en place pour bien capter le biogaz.
Est-il possible de prendre les mesures de biogaz par satellite?	M. Camara répond que oui, mais qu'ils utilisent présentement un appareil portatif pour prendre les mesures. Il explique que des technologies sont à l'étude aux États-Unis, notamment avec



	des drones, et qu’elles devraient arriver au Canada éventuellement.
Est-ce que ces méthodes de prise de mesure s’appliqueront éventuellement dans la réglementation?	M. Camara explique que l’exploration d’autres technologies est interne à WM, mais que le ministère travaille avec Drone FPL pour développer cette technologie dans la province.

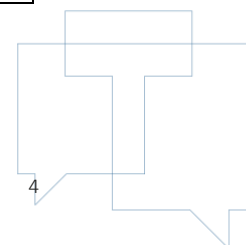
## 7 TRAVAUX USINES DE GNR ET DE BIOMÉTHANISATION

M. Camara présente l’avancement du projet de construction de l’usine de GNR, qui progresse bien malgré certains défis. Ils ont terminé de monter la structure et sont en train de fermer le toit. Les murs seront fermés au mois de janvier. Une contrainte est que lorsque quelqu’un travaille sur le toit, personne ne doit être en dessous, et donc cela peut ralentir la séquence. Néanmoins, ils projettent avoir une mise en service à temps selon l’échéancier de départ.

En ce qui concerne l’usine de biométhanisation, M. Camara clarifie qu’ils ont obtenu les subventions, mais pas encore le certificat d’autorisation (CA), qui devrait être livré dans le prochain mois. Ils sont toujours confiants que le projet sera livré à temps pour respecter les ententes avec Énergir, soit une mise en service en 2026.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le CA est-il pour la mise en œuvre du projet, ou pour les travaux?	M. Camara répond que le CA est pour les travaux seulement.
Avez-vous débuté les travaux sans avoir votre CA?	M. Camara précise que le CA en attente est pour le projet d’usine de biométhanisation, dont les travaux ne sont pas encore débutés. Les travaux en cours sont pour l’usine de GNR, pour lesquels ils ont les autorisations.



Avez-vous reçu les subventions, ou la confirmation que vous aurez les subventions?	M. Camara répond qu'ils ont reçu les subventions.
Pourriez-vous ne pas obtenir le CA, mais avoir les subventions tout de même?	M. Camara explique que s'ils ont obtenu les subventions et qu'ils ont bien répondu aux questions, le CA devrait suivre sous peu.

## 8 PRÉSENTATION D'ÉNERGIR

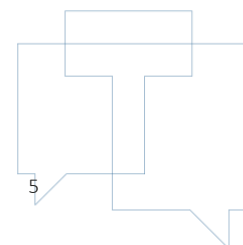
M. Yvan Martin, conseiller en relations communautaires ainsi que Mme Julie-Anne Goix, gestionnaire de projets majeurs chez Énergir, présentent l'entreprise et le projet de raccordement de l'usine de GNR de Sainte-Sophie. Des échanges ont lieu entre les membres du Comité et l'équipe d'Énergir, et quelques suivis seront effectués à la prochaine rencontre.

Actions de suivi

1. Revenir sur la différence de volume entre les matières premières et les résidus dans les camions
2. Valider si la cible de 10% est pour les deux usines (GNR et biométhanisation)

## 9 FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Mme Kimberly Souk, Conseillère développement économique et financement AEQ de la MRC de La Rivière-du-Nord, explique que le fonds de valorisation agricole a été établi en 2003 par la MRC et WM pour dynamiser les activités agricoles au pourtour du LET de Sainte-Sophie et ainsi compenser la perte de terres agricoles. Elle annonce qu'en octobre, ils ont adopté leur nouvelle politique afin d'agrandir le périmètre admissible au fonds. Puisqu'ils n'avaient pas eu de projets depuis quelques années, l'objectif de l'agrandissement était d'augmenter le nombre de demandes pour maximiser les retombées économiques.



Elle rappelle que le rôle de la MRC est de :

- Structurer le fonds
- Assurer sa saine gestion
- Contribuer à sa promotion
- Analyser les projets et les présenter au comité

Elle présente ensuite les critères d'admissibilités au fonds :

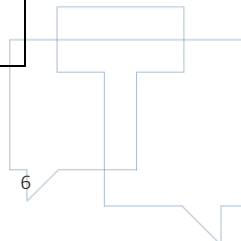
- Doit être une nouvelle entreprise ou avoir un projet pour une entreprise existante
- Doit injecter une mise de fonds personnelle d'au moins 20% des coûts admissibles du projet en argent neuf
- Doit être localisé sur un terrain où les activités agricoles sont permises en vertu du schéma d'aménagement et de développement
- Doit être située à l'intérieur du périmètre déterminé par le comité
- Doit être inscrite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Les coûts du projet peuvent être assurés en partenariat avec des institutions financières

Si le projet se réalise, l'aide accordée varie entre 5 000\$ et 75 000\$, dont 15% en subvention. Le taux d'intérêt est variable selon le terme et est toujours sous le taux préférentiel des institutions financières.

Finalement, elle présente l'état actuel du fonds. Ils ont investi dans 17 projets pour un total de 1,1 million de dollars. Elle rappelle qu'une contribution initiale de 700 000 \$ a été versée par WM et qu'un solde de 493 000\$ en date du 15 novembre 2024 demeure disponible. Le solde à recevoir est de 178 000\$. Deux projets ont été approuvés cette année.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Qu'entendez-vous par taux préférentiel?	Mme Souk répond que leur taux sera toujours en bas de celui des banques du Canada.
Faites-vous la promotion de ce fonds?	Mme Souk répond que ce sera son mandat en début janvier. Ils débiteront par une infolettre.



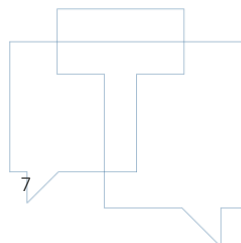
Le problème du fonds a toujours été qu'il n'était pas utilisé.	
Quel genre de dossier acceptez-vous?	Mme Souk répond que les projets de cette année sont une érablière et une boucherie.
Quel est le niveau de bureaucratie pour avoir accès à ce fonds?	Mme Souk répond qu'ils demandent seulement d'avoir un projet qui est appuyé par des soumissions afin d'avoir une idée du coût total. Elle ajoute qu'ils versent les subventions seulement un an après l'approbation et qu'ils vont visiter les lieux pour s'assurer que le tout est conforme.

## 10 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

### 10.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Camara rappelle que le fonds de fermeture est une obligation réglementaire pour tous les sites d'enfouissement. Le but est d'empêcher l'abandon de ces sites en prévoyant des fonds accessibles au gouvernement pour permettre de maintenir les activités de gestion des eaux usées, du lixiviat et de captation des biogaz jusqu'à 30 ans après la fermeture. Le montant du fonds est déterminé par le ministère selon un taux par tonne métrique de déchets, qui est propre à chaque site et qui est révisé périodiquement. Pour Sainte-Sophie, les montants sont :

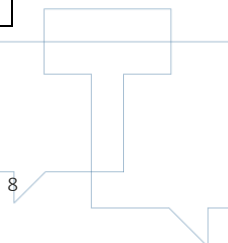
- Taux de 1,20 \$ par tonne depuis novembre 2022, qui sera révisé le 31 décembre 2024
- Montant requis en 2022 : 29,9 M\$
- Montant requis pour 2040 : 65,5 M\$
- Montant accumulé en 2024 : 998 498 \$.
- Total accumulé : 34 M\$.





Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Où est placé l'argent?	M. Camara répond que c'est Desjardins qui gère le fonds.
Quel est le rendement?	M. Camara répond qu'il ne connaît pas le chiffre, mais que les contributions en tiennent compte. Il s'agit de placements très sécuritaires puisque c'est un fonds de fermeture.
Pourquoi y a-t-il une si grande différence entre les contributions chaque année?	M. Camara répond que c'est parce que le taux était de 2\$ par tonne avant 2022 et qu'il a baissé avec la zone 6.
Pourquoi le taux a-t-il baissé?	M. Camara répond qu'ils se réajustent constamment afin de respecter l'objectif de 65 M\$ en 2040. Ils avaient mis plus d'argent que nécessaire et il y avait un bon rendement alors ils ont réajusté le taux à la baisse en 2022. M. Desnoyers ajoute qu'en 2022, les autorisations pour la zone 6 n'étaient pas encore obtenues, alors au moment du calcul du taux, la date potentielle de fermeture était encore à 2022. Le montant de 29 M\$ était déjà atteint.
Est-ce que le montant de 65 M\$ pourrait changer?	M. Desnoyers répond que oui, ce pour quoi il faut réévaluer le taux chaque 5 ans. Il précise qu'ils ne réévaluent pas seulement le taux, mais qu'ils font l'exercice complet à savoir quels seraient les coûts pour rencontrer les exigences environnementales après la fermeture du



	site, ce qui peut changer rapidement en fonction des taux, des prix, etc.
--	---

## 10.2 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Desnoyers explique que le contrôle des goélands est un enjeu important pour un site d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie. Ce contrôle est octroyé à la compagnie Artémis depuis 2012. Il a été instauré de manière volontaire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation réglementaire de faire un contrôle des goélands. Néanmoins, les goélands sont une source de nuisances en raison de leur présence, autant pour les opérations que pour le voisinage.

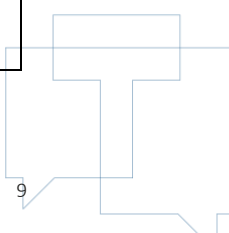
Il y a plusieurs techniques pour diminuer leur présence, notamment le recouvrement journalier pour limiter les zones de nourriture potentielles, mais la fauconnerie est la méthode la plus efficace. Le même fauconnier travaille sur le site depuis plusieurs années avec ses oiseaux de proie, entre mars et décembre.

Le nombre de goélands sur le site varie selon les périodes. Après l'hiver, comme les champs n'ont pas encore été labourés et que les sites d'enfouissement dégèlent, ces derniers deviennent une source de nourriture de prédilection lors de leur retour de migration. Ensuite, c'est la période de nidification, où leur présence est beaucoup plus faible. La deuxième période de forte affluence est en juin alors qu'ils reviennent avec les juvéniles. La dernière période est vers la fin de l'année, en octobre, alors qu'ils prennent des provisions en vue de leur migration.

Puis, M. Desnoyers présente les données pour l'année 2024. Il annonce qu'ils renouvellent le service d'Artémis pour l'année 2025.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Faites-vous le contrôle des naissances?	M. Desnoyers répond qu'il sait qu'ils font la vérification aux alentours des îles de Boucherville, mais pas près du site. Il précise que l'effarouchement est pour les éloigner et non pour les attraper, car le goéland est une espèce protégée.



Est-ce que les autres oiseaux prédateurs près du site vont à la chasse aux goélands?	M. Desnoyers répond que ça arrive et qu'il y a des avantages et désavantages. D'un côté, ce sont des prédateurs naturels, mais de l'autre cela peut nuire aux opérations du fauconnier, car son oiseau est également à risque.
Est-ce un travail à recommencer chaque année, où les goélands apprennent à ne plus fréquenter le site avec le temps?	M. Desnoyers répond que c'est un travail constant et que le goéland est une espèce très intelligente. Ils savent quand le fauconnier est présent et il suffit d'avoir une petite problématique avec l'oiseau de proie pour qu'ils reviennent sur le site.
Où vont-ils se poser lorsqu'ils s'éloignent du site?	M. Desnoyers répond qu'ils se dirigeaient vers le lac Achigan à une époque, mais qu'il ne sait pas exactement où ils vont désormais.

### 10.3 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers présente le bilan annuel des plaintes. Au total, il y a eu trois plaintes de camionnage en lien avec le passage sur le rang Sainte-Marguerite. Aussi, une plainte a été formulée en lien avec une file de camions qui s'est formée jusqu'au chemin Val des Lacs. Cette problématique sera réglée en grande partie lorsque le déplacement du poste de pesée sera terminé au retour des fêtes. Finalement, une plainte a été déposée en lien avec des odeurs de biogaz.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le poste de pesée sera-t-il fonctionnel en 2025?	M. Desnoyers répond qu'il le sera en janvier.
Y aura-t-il deux balances?	M. Desnoyers explique que la balance sera la même qu'actuellement, mais 500



	mètres plus loin pour éviter le refoulement.
Quand la nouvelle sortie sera-t-elle en fonction?	M. Desnoyers répond que ce sera tout de suite après les balances.
Est-ce que la nouvelle sortie changera l'accès à l'écocentre?	M. Desnoyers répond qu'au départ, l'objectif était que ce soit une sortie seulement, mais qu'ils considèrent que cela pourrait être bénéfique pour l'écocentre. L'utilisation finale reste à déterminer.

## 10.4 BILAN DES TRAVAUX

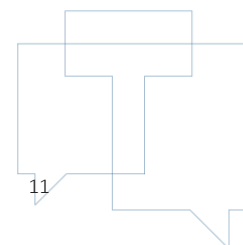
M. Camara présente le bilan des travaux réalisés en 2024. Les faits saillants sont :

- La construction de la cellule CET 3 de la zone 6, qui sera opérationnelle en mars 2025
- Du recouvrement temporaire afin d'améliorer la captation de biogaz, de réduire les odeurs et de limiter les gaz à effet de serre
- Le recouvrement final de la cellule CET 1 dans le but d'aspirer un maximum de biogaz

En ce qui a trait à la nouvelle balance, il explique que l'objectif était qu'elle soit fonctionnelle avant la fin de l'année, mais qu'ils ont rencontré un défi pendant les travaux. Au moment d'installer la fondation, ils ont découvert une grande quantité d'eau qu'ils ont dû pomper, ce qui a décalé la mise en service à janvier 2025. Ils ont préparé la sortie, mais ils ne l'ouvriront pas tant que les travaux de la balance ne seront pas complétés.

Il présente ensuite la planification pour les cinq prochaines années :

- 2024 : construction de la cellule CET 3 de la zone 6
- 2025 : construction d'une nouvelle cellule, qui sera assez grande pour ne pas avoir à en construire en 2026
- 2026 : recouvrement final
- 2027 et 2028 : construction de deux nouvelles cellules



## 11 DIVERS ET PROCHAINES RENCONTRES

M. Craft propose les dates de rencontre en 2025 :

- 27 mars 2025
- 19 juin 2025
- 18 septembre 2025
- 11 décembre 2025

Les dates proposées sont acceptées par le comité et M. Desnoyers rappelle de ne pas hésiter à le contacter si l'une des dates est problématique.

Il propose ensuite d'envoyer des convocations aux agendas Outlook pour les rencontres de 2025 et qu'un courriel de rappel, incluant le compte rendu et l'ordre du jour, sera envoyé une semaine avant la rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Les rencontres seront-elles toujours à 18h?	M. Desnoyers confirme.
À la suite d'une discussion avec WM, le sujet des contaminants éternels (PFAS) sera ajouté à la prochaine rencontre.	M. Desnoyers confirme qu'ils l'ajouteront à l'ordre du jour de la rencontre du 27 mars 2025.

Actions de suivi

3. Envoyer des convocations Outlook pour les rencontres de 2025
4. Ajouter les PFAS à l'ordre du jour de la prochaine rencontre

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et souhaite de Joyeuses Fêtes à tous et à toutes.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h51.

Virginie Lefebvre

Responsable du compte rendu

